

FRANCE. — XVIII^E SIÈCLE

LA GRÉCOMANIE.

MODES DU DIRECTOIRE ET DU CONSULAT.

DIRECTOIRE.

N° 9.

« Une héroïne d'aujourd'hui. »

Tunique antique aux bords garnis de broderies avec des glands aux coins; deux broches relient sur les épaules les deux parties de ce vêtement de la famille de l'*hémidiplôidion*. Les seins reposent sur une large ceinture, la *zona*, dont les bords supérieurs épousent par devant les formes qu'ils ont à soutenir. Le lé du devant de la jupe est retroussé et fixé par une broche sur la jambe couverte d'un maillot couleur de chair. Cothurnes. Les doigts de pied sont cerclés de *carlins* d'or. Ceux de la main sont tous ornés de bagues. Le bras gauche, seul, a des bracelets: ils sont formés de lames élastiques recouvertes de perles, selon le mode ancien. Résille de soie enveloppant les cheveux arrangés en *frisons d'ébène*. Larges anneaux aux oreilles.

N° 11.

« Modes et manières du jour. »

Cet exemple, tiré d'une estampe intitulée *le Prétexte*, montre une élégante renouant les bandelettes de ses petits souliers à pointe. Les cheveux aux longues mèches frisottées, recouverts par un bonnet garni de dentelles dans les rubans duquel est fixé un long voile de tulle noir. *Tunique* courte à corsage ou *canezou* largement échancré; jupe à demi-queue, transparente, couvrant la *tunique* à partir de la taille.

N° 13.

« La jalouse Aminte, coiffée d'un chapeau-bonnet, rubans croisés sur une robe unie, schaal brodé, ridicule, au jardin d'Idalie. »

Dans la coiffure de cette personne, les mèches de cheveux se prolongent au delà des sourcils, faisant à l'œil droit comme un auvent capillaire. Robe à demi-queue garnie de rubans nakara; manches courtes couvrant la moitié de la main. Petits souliers à pointe.

CONSULAT.

1800.

N° 3.

Toilette de ville.

Capote imitant la coiffure antique; cet exemple de coiffure offre des réminiscences du *sphendone*, bandeau, et du *cecryphale*, filet ou réseau à l'aide duquel les dames grecques contenaient la masse de leurs cheveux sur le derrière de la tête; le même arrangement se retrouve dans les nos 1 et 2 (1801). Robe à demi-queue couverte par une *tunique* fixée à une ceinture à fermoir orfèvre; cette *tunique*, qui s'ouvre en arrière, a ses bords garnis de losanges brodés. Corsage, très court, sans manches, et laissant les bras seulement couverts par celles de la chemise. Écharpe posée en fichu.

N° 4.

Toilette de ville.

Chapeau de velours nakara, couvert d'un voile de dentelle. *Tunique* à queue, échancrée sur le devant de la jupe. Gants longs dépassant l'avant-bras. Fichu-châle, dont les pans sont réunis dans un *coulant* d'orfèvrerie.

N° 5.

Costume de bal.

Capote garnie d'une plume d'autruche. *Tunique* à bordure brodée, formant un nœud bouffant au-dessous du corsage à l'aide des plis ramenés sur le côté. Robe à queue ornée d'une bordure grecque. Les bras sont nus.

N° 6.

Costume d'intérieur.

Coiffure grecque, formée d'un réseau enserrant toute la chevelure et ne laissant dépasser que les touffes de cheveux du chignon et celles qui sont rabattues sur les tempes et le front. Robe longue aux manches

tailladées en rond que des camées viennent orner dans les intervalles.
Gants montant au-dessus du coude.

N° 7.

Toilette de soirée.

Cheveux ornés d'un large ruban et au chignon traversé par une épingle d'or. Collier de perles à plusieurs rangs. *Tunique* de crêpe noir à corsage décolleté très bas. Les manches courtes forment deux pièces indépendantes du corsage auquel elles se rattachent. Les bras sont nus. Ceinture de mousseline blanche nouée sur le côté.

Dans chaque appartement du beau monde de cette époque, il y avait toujours un piano d'Érard ou de Pleyel, une harpe et même une guitare. Mais l'instrument auquel on donnait la préférence était la harpe, qui permettait aux musiciennes de faire valoir la beauté de leurs bras; toutes les dames qui en jouaient étaient plus ou moins des Corinne au cap Misène.

N° 12.

Costume de ville.

Capote de satin formant la coquille antique; ses plis sont couverts de nattes de cheveux reliées entre elles au-dessus de la tête et formant des petits frisons. *Esprit* ou aigrette passé dans un croissant d'or. *Tunique coupée* dont le corsage, découvrant largement la poitrine, est orné sur le côté d'un pan triangulaire de même étoffe qui se trouve rabattu. Gants de même couleur que la jupe. Grandes boucles d'oreilles.

N° 18.

Le *volubilis*.

Bonnet noué en marmotte; ses pointes sont ornées de glands d'or; des *volubilis* s'entortillent sur le dessus de cette coiffure. *Tunique* rappelant la *chlène* grecque, espèce de manteau léger et court garni ici de glands à chaque pointe; un des côtés du corsage est rabattu et également orné d'un petit gland d'or. Gants de même couleur que la jupe.

N° 20.

Toilette d'intérieur.

Chlène croisée sur la poitrine; la pointe de l'un des pans se termine par un gland de même couleur que la bordure de ce vêtement. Jupe blanche.

1801.

N° 1.

Capote en madras, qu'une bandelette de satin maintient sur les cheveux. *Tunique* croisée en mousseline, garnie d'une bordure d'étoffe bleue. Jupe rose dont le corsage a des manches bouffantes. Gants blancs dépassant le coude.

N° 2.

Toilette de ville.

Coiffure de mousseline, laissant voir l'extrémité du chignon enveloppé d'une *résille*. Robe de dentelle à longue queue. *Tunique* sans corsage; de légères bretelles en tiennent lieu. Le haut du bras est orné de bracelets de cheveux garnis de pierres fines.

N° 8.

Toilette à la *Vestale*.

Coiffure en cheveux recouverte d'un voile léger et ample. *Tunique* simple à queue traînante.

N° 10.

Costume de soirée.

Dans les cheveux, une couronne de corymbes. Canezon blanc à cordons lacés sur le devant et aux manches courtes garnies de lisérés bleus. Sous ce corsage passe une large bretelle qui se relie à la jupe de même couleur.

Nos 14, 15, 16 et 19.

Bonnets-calottes de Paris et de Londres.

Tous ces bonnets ont la forme de la *vesica* (vessie), espèce de coiffe en usage chez les dames grecques. Le bonnet n° 19 a de plus une fançon de couleur rose, venant se nouer sous le menton.

N° 17.

Phaéton du haut duquel une dame tient les rênes de deux petits chevaux.

Le *Courrier des Modes* constatait dès 1786 que les dames venaient d'adopter l'usage d'aller en cabriolet sans cavaliers: « Elle y vont seules, elles y vont deux, mais point d'hommes. » Elles conduisaient elles-mêmes, ordinairement accompagnées par un seul jockey, qui criait aux passants de se garer.

Pendant le régime de la Terreur, quelques artistes, David à leur tête, avaient déjà préconisé le costume grec et le costume romain comme les deux types que les hommes et les femmes devaient s'appliquer à imiter et à reproduire dans la République française. Quelques essais en ce genre avaient été faits, avec plus ou moins de goût ou d'excentricité, parmi les classes appartenant aux arts, au théâtre, à la politique; mais ce ne furent que des essais isolés.

C'est du Directoire que date l'adoption du costume grec ou du costume romain. Ce dernier convenait mieux aux femmes grasses qui, par leurs formes opulentes, se rapprochaient plutôt des matrones de Rome; l'autre costume appartenait de droit aux femmes plus jeunes, sveltes et bien faites, ayant une taille élégante, et rien à redouter des indiscretions d'un costume léger. Ces *merveilleuses* à la grecque s'appliquèrent dès lors à copier les statues antiques et n'eurent que l'embarras du choix entre les robes à la Flore et à la Diane, les tuniques à la Cérès et



FRANCE XVIII^E SIECLE

FRANCE XVIIITH CENTY

FRANKREICH XVIII^{TES} JAHR

FP

IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Vierne del.

à la Minerve, les voiles à la Vestale, etc. Les couturières qui confectionnaient ces vêtements archéologiques se faisaient aider par des peintres ou des sculpteurs : c'était Nancy pour les modes grecques, Raimbaut pour les romaines. Le cothurne avait remplacé, pour les vraies merveilleuses, le soulier en peau de chèvre rose, brodé en soie verte ou bleue.

La plupart des étoffes légères, exclusivement blanches, qu'on employait à la confection des costumes de femmes, étaient anglaises et provenaient des prises maritimes que le gouvernement faisait vendre à Brest et à Lorient, où les marchands se disputaient des milliers de pièces de mousseline, de linon et de batiste, que l'industrie nationale ne pouvait fournir. Le satin et le taffetas, le velours et les plus riches soieries ne trouvaient pas d'usage dans la toilette des femmes, insouciantes des intempéries de l'air et de la rigueur des saisons. C'est à peine si une merveilleuse se décidait à endosser, au cœur de l'hiver, une redingote de satin sans manches, et si, dans les chaleurs de l'été, elle consentait à mettre son teint à l'abri du soleil sous un chapeau de paille dont la passe allongée se dressait en l'air de manière à ne rien cacher du visage ni de la perruque frisottée. (Voir la planche A H.)

A ces restaurations archéologiques, on avait doucement gagné le nu. La robe s'était retirée peu à peu de la gorge ; et les bras habillés jusqu'au coude, suspectés d'être de vilains bras, accusés de s'envelopper dans une robe à *l'hypocrite*, se dénudaient jusqu'à l'épaule. On apprit tout à coup que les merveilleuses ayant jugé les chemises absolument inutiles, n'en portaient plus. La chemise, d'après la théorie des costumes étroits et collants, « déparait « la taille et s'arrangeait gauchement ; un *juste* bien fait perdait de sa grâce et de sa précision par les plis ondulants et maladroits de ce vêtement antique. »

C'est l'*anglomanie* qui corrigea l'audace des merveilleuses, que leurs excentricités avaient fait appeler des *impossibles*, en leur apportant des vêtements qui les couvrirent au lieu de les découvrir, de véritables châles qui n'étaient plus des écharpes, des redingotes et des spencers. Les chapeaux de paille et les turbans réussirent encore mieux, parce qu'on les accommoda avec les exagérations de la frisure et du chignon.

Vers la fin du Directoire, la forme des robes était encore celle de la tunique à manches courtes ; si les manches étaient longues, on les rehaussait d'une légère bordure en soie de couleur ou en broderie d'or. Les femmes se résignèrent à porter des bonnets ou des cornettes en crêpe ou en tulle avec ruches, dentelles et fleurs artificielles, et même des chapeaux et des capotes plus ou moins fermées en étoffe de soie. Elles s'enveloppèrent aussi d'immenses châles qui tombaient jusqu'à terre et leur permettaient de conserver une toilette légère.

La mode des perruques se maintenait toujours, quoiqu'elle fût vivement blâmée et critiquée par les partisans des coiffures à *la Titus*, chez beaucoup de capricieuses qui se plaisaient à changer de physionomie en changeant de perruques, qu'elles prenaient tantôt blondes et tantôt brunes. D'autres femmes refusaient d'abandonner leur longue chevelure, mais la mode vint à bout de leur résistance. Vers 1798, la Titus avait fait de tels ravages, qu'on ne voyait pas dix femmes sur mille qui eussent conservé leur chevelure ; elles regrettèrent amèrement ce sacrifice ; quand on

revint aux boucles frisées et aux chignons nattés. Voir, au sujet des *postiches*, des *tours* ou *cache-folie*, la notice de la planche ayant pour signe le Pied de cheval.

Pendant le Consulat, les révolutions perpétuelles des modes étaient tempérées par la liberté que chaque femme s'attribuait de choisir la toilette qui lui seyait ou lui convenait le mieux. Pujoux raconte dans son *Paris à la fin du dix-huitième siècle* (1801), que le même salon lui avait offert à la fois trois femmes habillées, ou plutôt costumées comme en carnaval, *à la grecque, à la turque et à l'anglaise*. « Je suis bien aise de faire observer, » dit-il en terminant, « que ces trois êtres amphibies, franco-turco-anglico-grecs, étaient des Françaises. »

Le n° 9 est tiré d'une estampe où sont représentées deux merveilleuses : « Les Héroïnes d'aujourd'hui, »
Deret del. et Blondeau sculp.

Le n° 11 provient d'une suite de gravures intitulée « Modes et manières du jour », sans nom d'artiste.

Le n° 13 a pour original une de ces estampes enluminées qui se vendaient chez Basset, rue Jacques, n° 670.

Les autres figures proviennent du « Journal des modes », de la Mésangère, années 1800 et 1801.

Voir, pour le texte : MM. de Goncourt, la Société française pendant le Directoire — Quicherat, Histoire du costume en France et Paul Lacroix, Directoire, Consulat et Empire.

